

# Dossier d'inscription

Nom & prénom de l'élève \_\_\_\_\_

Inscription en classe de \_\_\_\_\_

Année scolaire 20 / \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

## Pièces à joindre au dossier

- Dossier d'inscription dûment rempli et signé
- Autorisation de sortie scolaire signée
- Formulaire d'engagement financier signé
- 2 photos d'identité récentes
- 1 photocopie du livret de famille

## Pièces supplémentaires pour les nouvelles inscriptions

- Les 3 derniers bulletins avec le dépôt de dossier lors de l'inscription
- Certificat de sortie Massar en cas d'admission

Je soussigné(e) Mme, Mr, \_\_\_\_\_ mère, père,  
déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans ce dossier sont exacts.

à Rabat, le \_\_\_\_\_  
Porter la mention «Lu et approuvé»

Signature du père

Signature de la mère

## L'élève

### Informations générales

Nom & prénom : \_\_\_\_\_  
الاسم واللقب : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Masculin  Féminin  Nationalité : \_\_\_\_\_

## Scolarité de l'élève

### Dernière classe fréquentée

PS  MS  GS  1AP  2AP  3AP  4AP  5AP  6AP   
1APIC  2APIC  3APIC

Code national \_\_\_\_\_  
Établissement \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Niveau d'anglais : 1 an  2 ans  3 ans  Autre, précisez \_\_\_\_\_

Niveau en informatique : 1 an  2 ans  3 ans  Autre, précisez \_\_\_\_\_

### Établissements fréquentés

Citer par ordre chronologique, les établissements fréquentés pendant les trois dernières années .

Année	Établissement	Public ou privé	Niveau	Moyenne annuelle

### Classe demandée pour l'année à venir

en maternelle : PS  MS  GS   
au primaire : 1AP  2AP  3AP  4AP  5AP  6AP   
au collège : 1APIC  2APIC  3APIC

### Informations particulières

Votre enfant porte-t-il/elle des lunettes ? oui  non

Votre enfant porte-t-il/elle un appareil auditif ? oui  non

Votre enfant souffre-t-il/elle d'allergies alimentaires ? oui  non  lesquelles ? \_\_\_\_\_

Votre enfant nécessite-t-il/elle l'aide d'un AVS ? oui  non  Si oui, pourquoi ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Merci de joindre les bilans de santé de l'enfant.

### Le transport scolaire

Votre enfant prendra-t-il le transport scolaire ? Oui  Non   
Si oui, précisez le quartier \_\_\_\_\_

### La cantine

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à la cantine ? Oui  Non

## Sa famille

### Informations sur le père

N° C.I.N. : \_\_\_\_\_

Nom & prénom : \_\_\_\_\_

الاسم ولقب : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### Informations sur la mère

N° C.I.N. : \_\_\_\_\_

Nom & prénom : \_\_\_\_\_

الاسم ولقب : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### Situation familiale

Marié(e)  Divorcé(e)  Veuf ou veuve

### Si l'élève est placé sous la garde d'un tuteur légal :

N° C.I.N. : \_\_\_\_\_

Nom & prénom : \_\_\_\_\_

الاسم ولقب : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### En cas de malaise ou d'accident de l'élève, quelles personnes prévenir en plus des parents ?

Personne 1

Nom & prénom \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Personne 2

Nom & prénom \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

### Frères & soeurs

Nom	Prénom	Né(e) le	Etablissement scolaire

# Règlement intérieur

**L'Arc-en-Ciel s'est donné comme mission d'éduquer tous les enfants en développant leurs qualités physiques, intellectuelles et morales. Nos couleurs se déclinent comme des valeurs autour des notions de respect, de vivre-ensemble, de tolérance et d'ouverture, de proactivité, d'éco-citoyenneté et de culture.**

## - I / Horaires -

**Les classes ont lieu :**

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 8h30 à 16h30  
Mercredi : de 8h30 à 12h30

**Les portes de l'établissement sont ouvertes :**

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 7h45 à 16h30  
Mercredi : de 7h45 à 12h30

## - II / Congés -

Les congés scolaires sont conformes au calendrier du Ministère de l'Education Nationale.

## - III / Pédagogie -

Le succès de notre établissement repose sur la mobilisation d'une équipe d'enseignants engagés et la mise en place d'outils et de méthodes pédagogiques actives et expérimentées. L'Arc-en-ciel est fier de la relation de confiance établie entre les parents et son équipe pédagogique. Afin de perpétuer notre enseignement de qualité et de préserver notre relation parents-éducateurs si particulière, nous exigeons une indépendance pédagogique totale et demandons aux parents les engagements suivants :

- La salle de classe est un espace réservé à l'enseignant et à ses élèves. Les parents y sont pas admis sans autorisation de l'enseignant,
- Nos méthodes d'enseignement sont appliqués depuis de nombreuses années et mises à jour régulièrement : faites confiance à nos enseignants sur les contenus et la transmission,
- Les notations et les évaluations des élèves sont à respecter et à signer,
- Les parents s'engagent à assurer un suivi régulier de la scolarité de leurs enfants.

Les parents souhaitant s'entretenir avec un enseignant doivent faire une demande préalable par le biais du cahier de correspondance de l'élève.

## **- IV / Sorties pédagogiques -**

Les sorties pédagogiques organisées par l'Arc-en-Ciel sont obligatoires. Elles s'inscrivent dans la continuité du travail pédagogique et renforcent la vie de la classe. Tous les enfants doivent y participer.

## **- V / Relation avec l'administration -**

L'administration est à l'écoute des problématiques familiales pour le bien-être de l'enfant et peut être présente lors des rendez-vous entre enseignants et parents.

Les demandes de documents administratifs (certificats de scolarité notamment) disposent d'une procédure propre : une demande du document doit être formulée à l'administration, et le document sera remis sous 48h. Aucun document ne peut être donné le jour même.

Pour récupérer votre enfant pendant les heures de cours, la direction doit être avisée et une décharge signée par la personne habilitée à récupérer l'élève.

## **- VI / Retards & absences -**

### **Retards**

- Les élèves arrivant après 8h35 devront signaler leurs retard à l'administration.
- Un registre des retards est tenu par le responsable de vie scolaire .

### **Absences**

- Toute absence doit être signalée au plus vite par téléphone au 05 37 63 92 35.
- Les absences sont notifiées dans le registre des absences et l'élève doit être muni d'un billet de l'administration pour réintégrer sa classe.
- En cas de maladie, un certificat médical est obligatoire.
- En cas de maladie contagieuse, un certificat de guérison est exigé, afin que l'élève puisse rejoindre sa classe.
- Un élève absent aux examens, pourra repasser l'épreuve sur présentation d'un certificat médical homologué par un médecin scolaire.
- Les justificatifs d'absence devront être transmis au responsable de vie scolaire ; toutes les absences sont inscrites dans le registre des absences ;

Un cumul de 3 retards ou absences répétées feront l'objet d'une attention particulière de l'administration qui se réserve le droit d'appliquer des sanctions éventuelles.

## **- VII / Respect des locaux & respect du matériel -**

- Les élèves doivent respecter leur matériel celui des autres et les locaux de l'école.
- Les compas et les ciseaux sont des outils de travail à utiliser à la demande de l'enseignant. Le cas échéant, ils doivent être rangés dans la trousse.
- Les sanitaires ne sont pas des lieux de jeu. Ils doivent être utilisés proprement et l'eau consommés avec modération.
- Les téléphones portables et tous les autres objets électroniques sont interdits au sein de notre établissement. Si nécessaire, les enfants peuvent se rendre à l'administration pour contacter leurs parents et réciproquement.
- Le port de bijoux ou tout autre objet de valeur, n'engage en aucun cas la responsabilité de l'école, en cas de perte.
- Tout matériel endommagé par un enfant (table, chaise, ...) fera l'objet d'un remboursement par les parents.

## **- VIII / Discipline & sanctions -**

Toute sanction vise à faire prendre conscience à l'élève de sa responsabilité . Il doit adopter un comportement compatible avec les exigences de la classe et de la vie en collectivité.

Ainsi il existe deux types de sanctions :

- Les sanctions d'ordre pédagogique
- Les sanctions d'ordre comportemental

Les sanctions suivantes peuvent être appliquées :

- Travail supplémentaire à la maison,
- Travail d'intérêt général,
- Rétention temporaire d'objets,
- Heure de retenue,
- Avertissement écrit,
- Convocation des parents,
- Exclusion temporaire du cours,
- Exclusion temporaire de l'établissement.

Selon la gravité ou la persistance de certains comportements, un conseil de classe (discipline) formé par le chef de l'établissement, l'équipe pédagogique, l'élève et ses parents, statue pour trouver une issue favorable à la situation.

Une exclusion temporaire et définitive de l'élève peut être envisagée.

## - IX / Sécurité dans nos locaux -

La responsabilité de l'Arc-en-ciel et de son personnel est engagée à compter du moment où votre enfant pénètre l'enceinte de notre établissement. Si l'Arc-en-ciel peut garantir l'intégrité de son personnel, il ne peut garantir celle des personnes extérieures à notre organisation. Ainsi pour la sécurité totale de nos élèves, notre établissement a adopté des règles de circulation et de déplacement :

- Les portes principales du primaire ainsi que la porte annexe sont fermées dès 8h35 le matin,
- À la sortie, les portes de l'école sont fermées à 12h30 le mercredi et à 16h30 les autres jours,
- Toute personne extérieure à l'Arc-en-Ciel ne peut être admise que sur autorisation formelle de l'administration.

Afin de garantir la sécurité des enfants et gérer la surveillance dans de bonnes conditions, l'Arc-en-Ciel demande à tous les enfants de respecter le règlement de la cour et les zones de couleur.

- Il est formellement interdit de jouer dans les escaliers et dans les zones jaunes,
- Les enfants sont invités à jouer dans des zones de couleurs selon leurs besoins.

## - X / Santé & accidents -

Tout élève doit avoir un carnet de santé dûment rempli par un médecin.

Tout problème de santé doit être signalé à l'infirmière.

**En cas d'accident survenu à l'école, l'infirmière juge de la gravité du cas et :**

1. Prodigie les soins nécessaires si possible,
2. Contacte les parents qui prennent en charge leur enfant pour tout soin spécifique,
3. Les parents sont par la suite remboursés par l'assurance,
4. L'école fait alors office d'intermédiaire entre l'assurance et les parents.

**Dossier à fournir en cas d'accident dans les 48h qui suivent l'accident:**

1. Rapport de l'accident établi par l'école.
2. Certificat médical ou de constatation.
3. Radios (cliché + compte rendu), ordonnances + ppm.
4. Factures mentionnant mode paiement et le code ICE.
5. CINE du tuteur
6. Certificat de guérison

Compagnie d'assurances : Saham Assurances

Agent général à Rabat : Cabinet d'assurances et de crédits.

Adresse : 4 rue Benzerte. Rabat 10000. Téléphone : 05 37 70 90 09 / 05 37 76 74 77

## - XI / Transport -

Les parents qui optent pour le transport scolaire sont tenus de respecter les horaires de passage des bus à l'aller et au retour. Un enfant en retard perturbe la globalité du trajet

Le matin, le ramassage des enfants se fait aux points de rencontre désignés (en Septembre) par l'administration.

Au retour, les parents sont tenus de récupérer leur enfant au niveau du bus (les accompagnatrices ne sont pas autorisées à conduire l'enfant aux portes des maisons).

L'inscription au transport scolaire se fait auprès de l'administration. Pour des raisons d'assurance, les enfants non-inscrits au transport ne peuvent en aucun cas en bénéficier.

Les élèves doivent respecter la tranquillité du chauffeur, des accompagnatrices et de leurs camarades durant tous les trajets. L'administration se réserve le droit d'exclure un élève.

## - XII / Restauration -

Pour nos enfants des cycles maternelle et de primaire, deux options :

- Déjeuner en classe avec leur enseignant et leurs camarades. Pour cela, chaque enfant apporte un repas froid. Ce temps de partage et de convivialité en classe lors du repas s'intègre totalement dans notre pédagogie : il renforce les relations entre les enfants et leur enseignant et crée une proximité propice à l'épanouissement de chacun.
  - Déjeuner à la cantine et manger le repas proposé par le traiteur Ghyn's.
- Les règlements sont effectués au mois (600 dhs) pour les enfants mangeant régulièrement ou vendus par carnet de tickets de 10 valable toute l'année scolaire.

Et pour les grands au collège :

- La plupart de nos collégiens amènent un repas qu'ils partagent dans le hall ou la cour de récréation du collège : c'est un moment de retrouvailles, d'échanges important dans la vie du collège qui favorise leur épanouissement social.

**En cas d'oubli, aucun panier repas ne sera accepté au-delà de 10h30.**

Traiteur : GHYN'S Cantine

Adresse : Groupe 1 N°87 Youssoufia Est. Rabat. Téléphone : Amina 0661910889

Les menus du traiteur sont affichés chaque début du mois sur notre page facebook

Pour toute réclamation s'adresser directement au traiteur.

### **- XIII / Mensualités -**

Le règlement des mensualités se fait avant le 05 de chaque mois.

**La caisse est ouverte :**

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 8h30 à 16h30

Mercredi : de 8h30 à 12h30

Même en cas d'absence prolongée, les parents sont tenus de régler les dix mensualités, dans leur totalité.

Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés.

### **- XIV / Inscription & réinscription -**

Pour valider l'inscription ou la réinscription de votre enfant :

1. un dossier d'inscription -téléchargeable sur le site internet de l'école- dûment complété et signé doit être transmis à l'administration dans les délais,
2. l'acquittement des frais d'inscription.

Tout manquement à ces formalités invalide la réinscription de votre enfant.

### **- XV / Activités parascalaires & gardes scolaires -**

Les activités parascalaires ont lieu après les heures de cours de 16h30 à 18h00 une fois par semaine selon les ateliers.

Elles débutent la semaine du 16/09 et sont encadrées par les enseignants qui proposent des activités variées. (Théâtre en différentes langues, sports, échecs, jeux mathématiques, ...)

Pour procéder à l'inscription de votre enfant aux différents ateliers, un formulaire et une présentation des différents ateliers sont à votre disposition en début d'année.

## Nos tarifs

### Droits d'inscription et assurance scolaire

Maternelle & 1AP	2AP-3AP-4AP-5AP-6AP	1APIC-2APIC-3APIC
1800 dhs	1300 dhs	1750 dhs

### Droits de scolarité mensuels

Maternelle & 1AP	2AP-3AP-4AP-5AP-6AP	1APIC-2APIC-3APIC
1550 dhs	1550 dhs	1950 dhs

Réductions accordées : 15% pour le 2ème enfant ; 20% pour le 3ème enfant ; gratuité pour le 4ème enfant. Pour bénéficier de ces réductions, tous les enfants doivent fréquenter le Grand Arc-en-Ciel

### Frais de transport

Rabat	Témara
600 dhs	600 dhs

### Restauration

Repas du traiteur
1800 dhs /trimestre

## **Engagement sur l'honneur du respect du règlement intérieur de l'établissement.**

Je certifie avoir lu le règlement intérieur de l'établissement.

Je soussigné(e) Mme, Mr, \_\_\_\_\_ mère, père,  
déclare que mon enfant \_\_\_\_\_ a  
pris connaissance du règlement intérieur de l'école. J'en approuve le contenu  
et m'engage à le respecter, à le faire respecter et à en faciliter l'application.

à Rabat, le \_\_\_\_\_

Porter la mention « Lu et approuvé »

Signature du père

Signature de la mère

## **Autorisation de sortie Valable pour l'année scolaire 20\_\_/20\_\_**

Je soussigné(e) Mme, Mr, \_\_\_\_\_ mère, père,  
autorise mon enfant \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_  
à participer aux sorties scolaires de l'école.

à Rabat , le \_\_\_\_\_  
Porter la mention «Lu et approuvé»

Signature du père

Signature de la mère